

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 275

présenté par

Mme Six, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Descamps,
M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Zumkeller
et M. Viry

ARTICLE 4

À l'alinéa 7, après le mot :

« scientifique »,

insérer les mots :

« , notamment composé d'élus locaux, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, il est proposé de s'assurer que le comité scientifique chargé de déterminer les conditions appropriées pour son éventuelle pérennisation soit bien composé d'élus locaux.

Il est indispensable que des élus locaux puissent participer à l'élaboration des travaux du comité scientifique.